

#### IV. Demande/validité

- La Zeller-Karte est délivrée par le bureau des citoyens sur demande et sur présentation des justificatifs correspondants (voir II., les attestations de prestations ne doivent pas dater de plus de 6 mois).
- La Zeller-Karte est délivrée individuellement à chaque ayant droit. Les enfants de moins de 6 ans sont inscrits sur la carte de leurs parents. La Zeller-Karte n'est valable qu'en combinaison avec une pièce d'identité officielle avec photo.
- La Zeller-Karte est valable 1 an à compter de sa délivrance et peut être prolongée d'une année supplémentaire si les conditions d'octroi sont toujours remplies.
- La Zeller-Karte n'est pas transmissible. Les cartes perdues ou volées ne peuvent pas être remplacées pendant la période de validité. Les changements qui ont des répercussions sur la Zeller-Karte (p. ex. départ de Radolfzell) doivent être communiqués à l'autorité émettrice.

**Radolfzell**  
BODENSEE

#### Demande & émission:

Département des services aux citoyens  
Bureau des citoyens

Marktplatz 2  
78315 Radolfzell am Bodensee

Tél. : 07732 / 81 444 ou 445  
Fax: 07732 / 81400

buergerinformation@radolfzell.de  
www.radolfzell.de

#### Informations complémentaires:

Participation et intégration  
E-Mail: sozialamt@radolfzell.de



# Zeller Karte

Pour une ville de Radolfzell sociale



**Radolfzell**  
BODENSEE

## DIRECTIVES POUR LA ZELLER-KARTE DE LA VILLE DE RADOLFZELL AM BODENSEE

### I. Votre domicile principal se trouve à Radolfzell am Bodensee et vous vivez en communauté domestique.

### II. Personnes éligibles

La ville de Radolfzell met la Zeller-Karte à disposition des personnes suivantes:

- Famille monoparentale avec un ou plusieurs enfant(s) ayant droit aux allocations familiales si son seuil de revenu ne dépasse pas 50 000 € brut par an (selon §2 paragraphe 3 de la loi relative à l'impôt sur le revenu EStG)  
→ Présentation du dernier avis d'imposition
- Familles avec au moins deux enfants ayant droit aux allocations familiales si leur seuil de revenu ne dépasse pas 70 000 € brut par an (selon §2 paragraphe 3 de la loi relative à l'impôt sur le revenu EStG)  
→ Présentation du dernier avis d'imposition
- Familles avec au moins un enfant ayant droit aux allocations familiales si leur seuil de revenu ne dépasse pas 60 000 € brut par an (selon §2 paragraphe 3 de la loi relative à l'impôt sur le revenu EStG)  
→ Présentation du dernier avis d'imposition
- Bénéficiaires de prestations assurant la subsistance selon le code social SGB II (personnes nécessiteuses aptes au travail/Hartz IV)  
→ Présentation de l'avis d'octroi du centre d'emploi

- Bénéficiaires de prestations assurant la subsistance selon le code social SGB XII (aide sociale, revenu minimum)  
→ Présentation de l'avis d'octroi d'un revenu minimum
- Bénéficiaires selon la loi sur les prestations aux demandeurs d'asile (AsylbLG)  
→ Présentation de l'avis d'octroi de prestations pour demandeurs d'asile
- Bénéficiaires de l'allocation de logement selon la loi sur l'allocation de logement (WoGG)  
→ Présentation de l'avis d'octroi de l'allocation de logement
- Bénéficiaires du supplément pour enfants selon le § 6a de la loi fédérale sur les allocations familiales (BKGG)  
→ Présentation de l'avis d'octroi du supplément pour enfants
- Personnes ayant un degré de handicap de 50  
→ Présentation de la carte d'invalidité
- Les familles avec un ou plusieurs enfants lourdement handicapés ayant droit aux allocations familiales (degré de handicap à partir de 50) reçoivent la Zeller-Karte indépendamment du revenu familial.  
→ Présentation de la carte d'invalidité

### III. Réductions

Les titulaires de la Zeller-Karte bénéficient des réductions suivantes:

- Piscines municipales en plein air et lacustres sur les cartes annuelles env. 50 %  
La liste des prix en piscine fait foi.
- Ecole de musique municipale 50 %
- Médiathèque/bibliothèque municipale 100 %  
de la cotisation annuelle
- Manifestations culturelles organisées par la ville 50 %
- Tous les frais de cours à la VHS Landkreis Konstanz (université du temps libre du district) pour les cours à Radolfzell 50 %
- Toutes les offres payantes du centre culturel pour enfants Lollipop et du Café Connect 50 %
- Musée municipal, entrées et droits d'inscription aux manifestations 50 %
- Offres de garde pour les vacances au centre culturel pour enfants Lollipop et dans les écoles 50 %
- Prise en charge des cotisations d'adhésion à une association de Radolfzell pour les mineurs 50 %
- Garde des enfants (garde dans les écoles) 50 %\*
- Droits d'usage pour les écoles maternelles municipales 10 %\*
- Droits d'usage pour les écoles maternelles indépendantes et religieuses 10 %\*

\* La demande d'aide à la jeunesse du district est prioritaire pour les bénéficiaires de prestations.